

Le 2 juillet 2020.

Réf. : SG - AS 2020-120

### CONVOCATION

En application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le CONSEIL MUNICIPAL se réunira en **séance extraordinaire spéciale COVID-19** à la salle des fêtes

LE VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 HEURES

#### ORDRE DU JOUR :

- I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2020.
  - II - RAPPORTS SOUMIS A L'EXAMEN DU CONSEIL.
1. Finances - Soutien à l'activité économique suite à la pandémie du COVID-19
  2. Ressources humaines – Création d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet.
  3. Administration générale – Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse+ pour le projet de conception et réalisation d'une école maternelle.

Par ailleurs, je vous prie de trouver ci joint, un pouvoir à compléter dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à la séance du Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Francis GIUDICI



# VILLE DE GHISONACCIA

## POUVOIR

Je soussigné : .....

Agissant en qualité de : .....

Empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures**

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document,

à M.....

Fait à Ghisonaccia, le .....

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR »